Des mesures pour les centres de loisirs, la pause méridienne et la prise en charge des enfants porteurs de handicap (CNAF) **[1]**

Un « soutien financier renforcé des CAF » sera apporté dès cette année aux 32 000 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), indique un communiqué de presse de la CNAF publié mercredi 8 novembre 2023. L'aide à ces centres de loisirs (sont notamment évoqués une revalorisation des prestations de service, un fonds d'investissement dédié, des financements simplifiés et une aide renforcée au Bafa) « fait partie de la déclinaison de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre l'Etat et la CNAF », poursuit le document, prévoyant 310 millions d'euros de plus par an consacrés par les CAF à l'enfance et à la jeunesse. Plus concrètement, a été décidé lors du CA le financement de l'intégralité de la « pause méridienne » entre les temps scolaires du matin et ceux de l'après-midi (le temps du repas étant considéré comme un temps éducatif, ndlr), ce qui « constitue une mesure de simplification pour les gestionnaires et permet un financement supplémentaire de 14 millions d'euros dès 2023 ». Le service presse précise que ce financement, à destination des accueils de loisirs périscolaires, sera de 17,5 millions dans cinq ans et que cette mesure « pourra faciliter indirectement la prise en charge des enfants en situation de handicap en compensant partiellement les dépenses nouvelles qui incombent aux collectivités territoriales concernant le financement des AESH sur ce temps ». Par ailleurs, dans l'objectif de faciliter l'accès des 240 000 enfants en situation de handicap scolarisés à un accueil de loisirs, un complément inclusif, déjà expérimenté dans 14 CAF, est également créé afin de « mieux financer toute heure d'accueil d'un enfant porteur de handicap ».
En savoir plus (caf.fr) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/des-mesures-pour-les-centres-de-loisirs-la-pause-m%C3%A9ridienne-et-la-prise-en-charge-des
[2] https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Presse/2023/231108%20CP%20Le%20ca%20de%20la%20Cnaf%20renforce%20le%20soutien%20financier%20des%20CAF%20aux%20centres%20de%20loisirs.pdf